FORMATION PREPARATOIRE AU PERMIS B , ENJEUX , DEROULEMENT ET CONDITIONS DE PASSAGE AUX EXAMENS.

Version 2023-02

Au-delà du plaisir de conduire, l'obtention du permis B est souvent une nécessité pour les études, le travail, les loisirs.

La sécurité sur la route devient donc une priorité pour tous. Toutefois, les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route.

Les accidents de la route ne sont pas une fatalité, afin d'aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation a été mis en place : Le REMC (référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne).

Son objectif général est d'ameneé tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

De ce fait, la priorité est un apprentissage axé sur les comportements de l'élève (compréhension des règles et de leur utilité, prise de conscience des risques, auto-évaluation). Il ne s'agit pas d'un simple transfert de connaissances et de savoir-faire techniques.

1.Formation théorique.

1.1 Son déroulement.

Il vous faudra suivre de manière assidue, des cours théoriques (cours de code) et réaliser régulièrement des tests de code ainsi qu'au moins 1 examen blanc (en condition réelle, sur tablette) avant de vouloir se présenter à l'épreuve théorique générale (ETG).

La formation théorique porte sur la connaissance de la règlementation concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Des cours de code variés et ludiques sont animés par un enseignant suivant un planning affiché en agence. Il est conseillé de suivre au moins 1 fois chaque cours de code.

Les tests de code sont diffusés eux aussi suivant un planning établi. Quant aux tests, il est conseillé d'en faire un nombre suffisant jusqu'à obtenir régulièrement moins de 5 fautes sur 40 questions.

A ce moment-là, l'élève pourra effectuer en conditions réelles, un ou plusieurs examens blancs sur une tablette en agence.

1.2 L'inscription à l'examen.

Celle-ci est possible dès 15 ans pour les élèves inscrits en formation B par la filière de l'apprentissage anticipé de la conduite et dès 17 ans pour ceux ayant choisis la filière traditionnelle.

Le candidat s'adresse au secrétariat afin de connaitre les modalités exactes de l'inscription à l'examen. L'auto-école fixera avec lui un rendez-vous à l'ETG(épreuve théorique générale) et lui fournira une convocation.

1.3 Déroulement de l'examen.

L'élève se rend par ses propres moyens dans le centre d'examen privé type poste, SGS ou autre. Il doit se munir de sa pièce d'identité et de sa convocation.

L'agent du centre installe le candidat et lui fournit le matériel pour passer son examen. Il s'agit d'un examen individuel.

Si le candidat obtient au mois 35 réponses juste sur 40, il est reçu.

Sinon il obtiendra un résultat défavorable et sera invité à prendre contact avec son formateur afin de refaire le point.

L'examen du code de la route est valable 5 ans quel que soit le nombre de présentations à l'examen pratique.

2. La formation pratique.

2.1 Son déroulement.

Le nombre d'heures minimum obligatoire est de 20 heures effectives.

La formation pratique suit le REMC.

Celui-ci se décompose en 4 grandes compétences et des sous compétences.

Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

1.1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures

1.2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir

1. 3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire

1.4. Démarrer et s'arrêter

1.5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures

1.6. Utiliser la boîte de vitesses

1.7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire

1.8. Regarder autour de soi et avertir

1.9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

2.1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte

2.2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de direction

2.3. Adapter l'allure aux situations

2.4. Tourner à droite et à gauche en agglomération

2.5. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité

2.6. Franchir les carrefours à sens giratoire et les rond-points

2.7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

3.1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité

3.2. Croiser, dépasser, être dépassé

3.3. Passer les virages et conduire en déclivité

3.4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie

3.5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide

3.6. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense

3.7. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

4.1. Suivre un itinéraire de façon autonome

4.2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie

4.3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer

4.4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir

4.5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation ....)

4.6. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence

4.7. Pratiquer l'écoconduite

L'enseignant en collaboration avec l'élève procède à l'évaluation des sous compétences puis des grandes compétences dans l'ordre si possible.

Lorsque les 4 grandes compétences sont validées, le candidat a atteint le niveau requis pour l'examen du permis de conduire ou pour commencer la conduite accompagnée.

2.2 L'inscription à l'examen.

En accord avec lui, l'auto-école inscrit le candidat à un examen pratique dès 17 ans ½ pour les élèves ayant suivi la filière de l'apprentissage anticipé de la conduite et 18 ans pour ceux ayant suivi la filière traditionnelle. Celui-ci se nomme « bilan des compétences »

L'objectif est d'acquérir un maximum de points. L'examen est noté au maximum sur 31 points, il faut en avoir au moins 20 pour être reçu. Cependant, il faut aussi n'avoir aucune erreur éliminatoire.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire dure 32 minutes et est évaluée par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'examen se déroule de manière individuelle avec toujours la présence d'un enseignant de l'auto-école.

L'inspecteur vérifie l'identité et donne les consignes au candidat.

L'itinéraire est en suite choisi par l'inspecteur. Celui-ci doit se diviser entre de la conduite sur des voies urbaines, routières et/ou autoroutières. Une partie de l'itinéraire se fera de manière autonome (environ 5 minutes).

Une manœuvre sera choisie par l'inspecteur.

Une question sera posée à l'élève, elle portera sur la connaissance et l'entretien du véhicule ainsi qu'une question sur les gestes d'urgences et les premiers secours.

L'élève devra respecter le code de la route et les limitations de vitesse jeune conducteur, devra faire preuve de courtoisie et de conduite économique et respectueuse de l'environnement.

A l'issue de l'épreuve, l'inspecteur retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Le résultat est soit favorable, soit insuffisant.

BILAN DE COMPÉTENCES B

Comment compléter le tableau

Pour être reçu, le candidat doit obtenir un minimum de 20 pts et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

Mettre une croix dans la case correspondant au niveau d'appréciation.
Le sous-total est effectué au bas de chaque colonne.
Erreur(s) éliminatoire(s) : inscrire la lettre «E» dans la colonne E en face de la compétence en cause (limitées à 3 pour plus de clarté) ; l'erreur est décrite dans la case «observations».

E — **Erreur éliminatoire. Action, non action ou comportement dangereux** du candidat plaçant les autres usagers et/ou le véhicule dans une situation où la sécurité dépendrait essentiellement des réactions des tiers. **Infraction grave** précisée dans une liste, y compris en l'absence de danger immédiat. **Échec à l'examen** qu'il y ait ou non intervention physique ou verbale de l'expert.

0 — Malgré vos signalements répétés, le candidat a démontré une **incapacité à restituer une composante essentielle** de la compétence. Cette incapacité **pourrait mettre en cause la sécurité** du véhicule, de ses passagers ou des autres usagers de la route, bien que les circonstances de l'examen n'aient pas permis de le révéler.

1 — **Compétence** en cours d'acquisition mais **mal maîtrisée** et mise en œuvre de manière incomplète. Cette compétence faiblement restituée **pourrait avoir une incidence sur la sécurité** dans certaines circonstances. La sécurité n'a pas été mise en cause pendant l'examen.

2 — Le candidat a démontré qu'**il savait faire**. La compétence a été restituée de façon irrégulière ou a des niveaux de qualité variable. Quoique imparfaites, la régularité et la restitution des compétences ont permis de maintenir **un niveau correct de sécurité**.

3 — Compétence correctement et **régulièrement restituée. Bon niveau de sécurité**. Ne correspond pas nécessairement à une prestation parfaite. Le contexte de réalisation des actions de conduite et l'expérience limitée du candidat doivent être prises en compte

PROCESSUS DE QUESTIONNEMENT

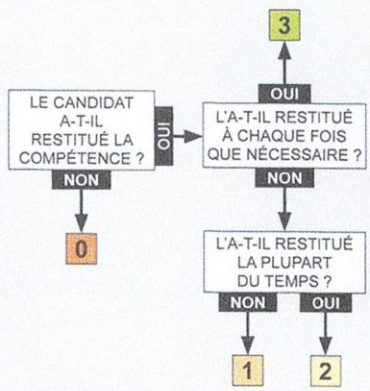

B — Concernant l'installation et la sécurité à bord.

0 — Le candidat oublie un élément **pouvant mettre en cause la sécurité**.
1 — Le candidat ne réalise que **partiellement** ces opérations
2 — Le candidat **s'installe correctement** et **s'assure de la sécurité** à bord du véhicule.

C — Cet item est composé de la vérification intérieure, de la vérification extérieure et de la question en lien avec la sécurité routière.

0 — Le candidat ne restitue **aucun élément**.
1 — Le candidat restitue **1 élément sur 3**.
2 — Le candidat restitue **2 éléments sur 3**.
3 — Le candidat restitue **les 3 éléments**.

D — Pour chacune des compétences «autonomie et conscience du risque», la notation retenue est entourée, celles non retenues sont rayées.

0 — Compétence **non restituée** ou de façon **insuffisante**.
0,5 — Compétence **restituée partiellement** et/ou de façon **irrégulière**.
1 — Compétence **correctement restituée, à chaque fois** que nécessaire.

E — Pour les compétences «conduite économique» et «courtoisie au volant», la mention +1 est entourée si elle est évaluée favorablement ou rayée si elle est jugée insuffisamment acquise.

+1 — Le candidat a démontré une **attitude préventive à l'égard des usagers les plus vulnérables**. Il a démontré sa **capacité à interagir avec les autres** usagers dans le but de résoudre favorablement des situations particulières.
Le candidat a été capable de conduire en **engageant rapidement le rapport de vitesse le plus élevé** possible, de maintenir une **allure constante** en utilisant le rapport de vitesse le plus élevé possible, **anticiper** sur les arrêts et ralentissements, adopter une **conduite fluide**, **éviter les freinages** et les changements de rapports inutiles, **décélérer doucement** en levant le pied de l'accélérateur, sans rétrograder et **concilier cette conduite avec le maintien de la sécurité et les contraintes du trafic**.

Résultat du ___ Nombre d'heures effectuées ___ recommandées ___

(entourer la mention correspondante et rayer celle inutile)
FAVORABLE
INSUFFISANT
Non mené à son terme ☐

Élève (nom et signature)

Enseignant (nom et signature)

Bilan des compétences		Niveaux d'appréciation E	0	1	2	3	Autonomie conscience du risque: Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule									
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord	B	X				X			
Effectuer des vérifications du véhicule	C	X							
Connaître et utiliser les commandes	A								
Appréhender la route									
Prendre l'information	A								
Adapter son allure aux circonstances	A								
Appliquer la réglementation	A								
Partager la route avec les autres usagers									
Communiquer avec les autres usagers	A						0	0	0
Partager la chaussée	A						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité	A						1	1	1
		Sous-totaux							
Courtoisie au volant				+1	E		D	D	D
Conduite économique et respectueuse de l'environnement				+1	E				
				Total général					

Observations

Résultat du ___ Nombre d'heures effectuées ___ recommandées ___

(entourer la mention correspondante et rayer celle inutile)
FAVORABLE
INSUFFISANT
Examen non mené à son terme ☐

Élève (nom et signature)

Enseignant (nom et signature)

Bilan des compétences		Niveaux d'appréciation E	0	1	2	3	Autonomie conscience du risque: Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule									
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord	B	X				X			
Effectuer des vérifications du véhicule	C	X							
Connaître et utiliser les commandes	A								
Appréhender la route									
Prendre l'information	A								
Adapter son allure aux circonstances	A								
Appliquer la réglementation	A								
Partager la route avec les autres usagers									
Communiquer avec les autres usagers	A						0	0	0
Partager la chaussée	A						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité	A						1	1	1
		Sous-totaux							
Courtoisie au volant				+1	E		D	D	D
Conduite économique et respectueuse de l'environnement				+1	E				
				Total général					

Observations

PROGRAMME DE FORMATION VALIDANT LE PERMIS AM

Pré requis : formation accessible à toutes personnes, à partir de 14 ans.

Public visé : public privé, d'entreprises ou de collectivités.

Les objectifs de la formation : la formation pratique vice à maîtriser la conduite en deux-roues et les différents risques routiers.

Le contenu de la formation : elle s'organise en cours théoriques et pratiques, vice à maîtriser la conduite en deux-roues et les différents risques routiers.

Les moyens pédagogiques : 1 salle de diffusion munie de chaises, rétro-projecteur ainsi que des véhicules de catégories AM.

Qualification des intervenants : tous les formateurs sont titulaires d'une autorisation d'enseigner.

Déroulement de la formation : la formation se déroule en 8h :
Elle comprend 5 séquences théoriques et pratiques au cours desquelles l'élève va travailler sur des connaissances et des compétences avec l'aide de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière. Si l'élève est mineur au moins l'un de se parents ou son représentant légal doit être présent lors de la dernière séquence de formation.

Séquence 1 : échange sur les représentations individuelles autour de la conduite
Séquence 2 : formation à la conduite hors circulation
Séquence 3 : code de la route
Séquence 4 : formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique
Séquence 5 : sensibilisation aux risques

PROGRAMME DE FORMATION VALIDANT LE PERMIS A2

Pré requis : formation accessible à toutes personnes ayant la catégorie A2 depuis 2 ans.

Public visé : public privé, d'entreprises ou de collectivités.

Les objectifs de la formation : la formation pratique vice à maîtriser la conduite en deux-roues et les différents risques routiers.

Le contenu de la formation : Cette passerelle A2 vers A s'organise en cours théoriques et pratiques conçus afin de faire le point sur l'expérience du deux-roues que le candidat à engrangé depuis l'obtention de son permis A2 et permet au candidat de garder à l'esprit les notions et les gestes essentiels de la pratique du deux-roues.

Les moyens pédagogiques : 1 salle de diffusion munie de chaises, rétro-projecteur ainsi que des véhicules de catégories A.

Qualification des intervenants : tous les formateurs sont titulaires d'une autorisation d'enseigner.

Déroulement de la formation : la formation se déroule en 7h :
2 h de théorie qui se déroulent dans le local de l'auto-ecole
2h de pratique piste qui se déroulent dans la zone industrielle à Velaines, sur la piste d'examen
4h de pratique route qui se déroulent sur le réseau routier environnant

PROGRAMME DE FORMATION PREPARATOIRE A L'EXAMEN PRATIQUE DE LA CATEGORIE A1 ET A2 DU PERMIS DE CONDUIRE

Pré requis : formation accessible à tous à partir de 16 ans pour ceux qui souhaitent passer la catégorie A1 et 18 ans pour ceux qui souhaitent passer par la catégorie A2

Être titulaire de l'épreuve théorique générale (ETG) en cours de validité.

Examen pratique possible à partir de 16 ans pour ceux qui passent la catégorie A1 et 18 ans pour ceux de la catégorie A2.

Public visé : public privé, d'entreprises ou de collectivités.

Les objectifs de la formation : la formation pratique vice à maîtriser la conduite en deux-roues et les différents risques routiers.

Le contenu du programme de formation : celui-ci est établi en fonction des compétences imposés par le REMC (référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne).
Compétence 1 : maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée hors circulation
Compétence 2 : appréhender la route et circuler dans des conditions normales
Compétence 3 : circuler dans les conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
Compétence 4 : pratiquer une conduite autonome, sûre et économique
Chacune de ces compétences contient des sous compétences (voir REMC) où l'on abordera les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société et toujours une partie auto-évaluation.

Les moyens pédagogiques : 1 salle de diffusion munie de chaises, rétro-projecteur ainsi que des véhicules de catégories A.

Qualification des intervenants : tous les formateurs sont titulaires d'une autorisation d'enseigner.

Le suivi de l'action de formation : le suivi sera effectué par la tenue d'une attestation de présence (directement dans le livret d'apprentissage de l'élève).

Déroulement de l'examen pratique : l'examen pratique se déroule avec le véhicule de l'auto-école au centre d'examen, Zone industrielle à VELAINES. Il se déroule en deux parties : une partie hors circulation qui dure 20 minutes et une partie en circulation qui dure 30 minutes. Cela s'effectue sous la forme d'un bilan de compétences dressé par un inspecteur.

PROGRAMME DE FORMATION VALIDANT LE PERMIS A1

Pré requis : formation accessible à toutes personnes ayant la catégorie B depuis 2 ans.

Public visé : public privé, d'entreprises ou de collectivités.

Les objectifs de la formation : la formation pratique vice à maîtriser la conduite en deux-roues et les différents risques routiers.

Le contenu de la formation : elle s'organise en cours théoriques et pratiques, vice à maîtriser la conduite en deux-roues et les différents risques routiers.

Les moyens pédagogiques : 1 salle de diffusion munie de chaises, rétro-projecteur ainsi que des véhicules de catégories A1.

Qualification des intervenants : tous les formateurs sont titulaires d'une autorisation d'enseigner.

Déroulement de la formation : la formation se déroule en 7h :
2 h de théorie qui se déroulent dans le local de l'auto-école
2h de pratique piste qui se déroulent dans la zone industrielle à Velaines, sur la piste d'examen
4h de pratique route qui se déroulent sur le réseau routier environnant

LA FORMATION THEORIQUE AU PERMIS MOTO POUR LES CATEGORIES A1 ET A2(ETM)

Vous devez avoir 16 ans pour passer le code pour le permis A1 et 17 ans minimum pour la catégorieA2. Cependant, l'épreuve n'est plus semblable à celle du permis voiture. A partir du 1er Mars 2020, l'épreuve théorique deviendra spécifique aux 2 roues et les candidats devront passer l'examenmême si les candidats ont réussi l'ETG (Epreuve Théorique Générale) moins de 5 ans avant le passage de l'examen pratique moto.

Le nouvel examen du code moto, baptisé ETM pour « Epreuve Théorique Moto », comportera unebase inédite de questions axées autour de 9 thèmes :

1. les dispositions légales en matière de circulation routière ;
2. le conducteur ;
3. la route ;
4. les autres usagers de la route ;
5. la réglementation générale ;
6. les éléments mécaniques liés à la sécurité ;
7. les équipements de protection et autres éléments de sécurité des véhicules ;
8. les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement ;
9. et enfin, les premiers secours.

Parcours théorique : La formation théorique qui porte sur des questions « entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme dans les locaux de l'école de conduite via un support multimédiatel que DVD. Pour ceux qui le souhaitent des questions d'entraînement sont aussi disponibles en ligne via Prépacode Les heures de présence de l'enseignant en salle de cours sont affichés aubureau et disponible sous forme de planning à emporter.

Tout comme pour passer l'ETG, l'ETM se déroulera dans un centre d'examen agréé. Le jour J del'examen de code le candidat devra indiquer s'il souhaite passer l'ETG ou l'ETM avant le lancement de la série. A l'instar du code auto, l'épreuve moto comportera 40 questions. Pour obtenirl'ETM, le candidat devra donner un minimum de 35 bonnes réponses sur les 40 questions posées.

L'examen du code de la route est valable 5 ans quel que soit le nombre de présentations à l'examen pratique.

EVALUATION DE DEPART MOTO

L'évaluation est une étape obligatoire avant l'inscription et la signature du contrat.

Celle-ci se fait dans les locaux de l'auto-école. Elle dure environ 50 minutes. Cette évaluation va permettre au candidat ainsi qu'à l'auto-école d'avoir une estimation du nombre d'heures nécessaires pour être prêt correctement pour l'examen pratique du permis de conduire.

De ce fait, le candidat peut prévoir le budget nécessaire à sa formation.

Cette évaluation est à régler lors de sa réservation.

Une fois l'évaluation réalisée et le volume d'heures prévisionnel annoncé à l'élève, celui-ci doit décider de son inscription à SL GO AUTO-ECOLE.

L'évaluation de départ est une estimation prévisionnelle. Le volume d'heures réellement nécessaire dépend lui de nombreux autres facteurs (assiduité, fatigue, état émotionnel, maladie, peur...).

Pour les élèves n'ayant pas encore conduit, SL GO AUTO-ECOLE a choisi d'utiliser la «fiche pour l'évaluation de départ» fourni par l'éditeur CODES ROUSSEAU.

Détail du test d'évaluation :

Il s'agit d'un test d'évaluation de capacités et d'aptitudes et non d'un acte de formation.

Il se divise en deux parties : le questionnaire oral et l'analyse de capacités cognitives en situation.

Les catégories de compétences évaluées :

- Les capacités et connaissances sensori-motrices
- Les capacités de compréhension et de traitement
- Les aspects émotionnels et affectifs
- Les facteurs de volonté
- Les capacités de perception, d'analyse et de décision
- Les capacités d'attention et de mémoire de travail

Un double de cette évaluation est remis à l'élève en fin de séance.

LA FORMATION PRATIQUE AU PERMIS MOTO POUR LES CATEGORIES A1 ET A2

Pour devenir motard, il faut maîtriser 4 compétences :
1. Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et plus élevée hors circulation ;
2. Appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
4. Pratiquer une conduite sûre et économique, nécessaires à une conduite responsable.

Par ailleurs, commencer les leçons de conduite avant l'obtention du code moto reste possible.

L'examen pratique du permis moto catégories A1 et A2.

L'épreuve pratique du permis moto comprend deux parties distinctes : un examen « hors circulation » et un examen « en circulation » .

L'épreuve hors circulation comporte :

-Le déplacement de la moto sans l'aide du moteur ;
-La maîtrise de la moto à allure réduite sans passagers (pour obtenir A à cette étape chronométrée le candidat devra réaliser un temps supérieur ou égal a 16 '') ;
-Le freinage (une fois la vitesse minimale de 50KM/H atteinte avec une marge de plus ou moins 5 KM/H pour la catégorie A1, le candidat devra effectuer un freinage pour s'arrêter dans une zone définie et différente selon que la piste est sèche ou humide) ;
-La maîtrise de la moto à allure réduite avec passager ;
-Le slalom et l'évitement (pour la remontée en slalom le candidat devra rouler à 40KM/H minimum avec une marge de plus ou moins 5KM/H pour la catégorie A1, 50KM/H pour aborder l'évitement au retour avec une marge de 5KM/H pour les deux catégories.

L'interrogation orale ainsi que les vérifications sur la moto seront intégrées à l'Epreuve Théorique Moto. Le parcours moto hors circulation devra être effectué d'une seule traite en enchaînant tous les exercices. Si faux départ il y a, le candidat aura droit a un second essai.
La durée du plateau sera de 15 minutes par candidats.